

TARIFICATION OPERATIONS PAYANTES AU 01/07/2022

Pôle Opérationnel
Service organisation des secours
Section traitement post-opérationnel

Tarification à l'heure puis à la minute
(Principe d'équité des interventions payantes GHLRRA)

DOMAINES	NATURE DE LA PRESTATION	Coût horaire appliqué en 2021	Inflation à 1,80% (article 5 du règlement)	Coût horaire 2022
AUTRES OPERATIONS	Défaillance mécanique d'ascenseur	837 €	1,80%	852 €
	Ouverture de porte sans risque à l'intérieur avec VTU	271 €	1,80%	276 €
	Destructions d'insectes dangereux (hyménoptères)	271 €	1,80%	276 €
	Dégagement de cadavres d'animaux	271 €	1,80%	276 €
	Capture d'animaux avec fléchage	384 €	1,80%	391 €
	Capture d'animal errant non blessé	271 €	1,80%	276 €
	Assèchement d'appartements, épuisement de caves, de sous-sols ou autres locaux inondés, (fuite après compteur) sauf dans le cas d'intempéries	271 €	1,80%	276 €
	Livraison d'eau par camion-citerne	498 €	1,80%	507 €
	Dégagement de véhicule enlisé	498 €	1,80%	507 €
	Securisation de DZ sur demande SAMU	498 €	1,80%	507 €
	Contrôle d'hydrant privé, contrôle recensement de nouveaux hydrants	264 €	1,80%	269 €
	Recherche, remorquage ou récupération d'embarcation ou d'engins de plage à la dérive	498 €	1,80%	507 €

DOMAINES	NATURE DE LA PRESTATION	Coût horaire (inflation à 1,8% sur les prix appliqués en 2021)			
		PTAC < 3,5 T hors	VSAV	PTAC >3,5 T	1 sapeur-pompier
OPERATIONS PARTICULIERES	Envoi de moyens consécutif à une mise à feu malveillante ou criminelle	53 €	136 €	203 €	144 €
	Service de sécurité des spectacles, manifestations diverses, rassemblements, épreuves sportives				
	Participation du personnel ou du matériel à l'occasion du tournage d'un film ou d'un spectacle				
	Intervention des équipes de plongée subaquatique en dehors des sauvetages caractérisés				
	Mise à disposition de moyens spécialisés				
	Mise en œuvre de moyens pour prévenir, réduire et lutter contre les pollutions de toutes natures, y compris la réalisation d'analyses en laboratoire				
	Mise en œuvre de moyens pour atténuer ou éviter l'aggravation des dommages résultant d'un incident ou d'un accident causé par une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.				
REQUISITIONS	Mise à disposition, sur réquisition de justice, de personnels, de matériels, de renseignements ou de compétences pour les besoins d'une enquête	53 €	136 €	203 €	144 €

Règlement relatif aux opérations payantes - Délibération du CASDIS du 28 juin 2022

Les tarifs fixés en annexe 1 sont réévalués au 1er juillet de chaque année

Pour chaque réévaluation, les tarifs définis applicables sont, en cas de décimales, arrêtés à l'euro supérieur